



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. *Les Amis de Saint François de Sales*, 1950 Sion

IBAN – UBS Sion – CH97 0020 6206 9087 0201 H

Courriel : info@amissfs.com / www.amissfs.com

“*Mater Populi fidelis*”

Le pape Léon XIV, autorité suprême de l'Église, donc aussi responsable suprême, le 7 octobre 2025, a signé le document de 30 pages “*Mater Populi fidelis*” déclarant que la Vierge Marie n'est pas Corédemptrice, mais ce document enseigne surtout qu'Elle n'a pas de mérites.

Au n° 33 il y est dit : «*Tout cela n'a pas eu lieu à cause de ses propres mérites*»

et au n° 18 : «*pour... des raisons œcuméniques*»

Il s'agit du premier document qui nie officiellement les mérites de la Vierge Marie.

Il affirme qu'elle n'est pas Corédemptrice, ni Médiatrice de toutes les grâces, car elle ne peut pas avoir de mérites, contrairement à ce qu'enseignaient les papes d'avant Vatican II.

“*Ce texte*” se permet de corriger, de minimiser le Magistère des papes précédents qui ont approfondi le mystère de la Mère de Dieu jusqu'à déclarer avec le pape **Pie XII**, 24.10.1954: «*Comme le dit le Docteur Angélique, du fait que Marie est Mère de Dieu, elle reçoit une certaine dignité infinie du Bien infini qui est Dieu.*» (“*Les Enseignements Pontificaux*”, Solesmes, “*Notre-Dame*”, n° 723).

Et **Léon XIII**, le 08.09.1892 enseigne : «*Seules deux personnes ont acquis suffisamment de mérites pour sauver tous les hommes : Notre Seigneur Jésus-Christ et la Vierge Marie.*»

(Extrait de la *Lettre n° 5* de M. l'abbé Giulio-Maria Tam)

«Présentation

Cette Note...Tout en clarifiant le sens, selon lequel certains titres et expressions qui se réfèrent à Marie **sont acceptables ou non**, se propose également d'approfondir les justes fondements de la dévotion mariale.» N° 1. [*Mater populi fidelis*] La Mère du Peuple fidèle...

N° 18. «Certains Pontifes ont utilisé ce titre [*Corédemptrice*] sans trop s'attarder à l'expliquer...» [Ils insinuent que les papes antérieurs à Vatican II n'ont pas enseigné correctement les “fondements” de la doctrine sur la Mère de Dieu. On les qualifie de superficiels, d'incultes, alors qu'ils étaient de grands théologiens, mais n'ont pas suivi la mode passagère et superficielle de l'œcuménisme.

Les papes modernistes de Vatican II prétendent faire mieux, mais ils font la Révolution anti-mariale qui vise à “changer” la Mère de Dieu pour la rendre

acceptable aux protestants, niant ses mérites et minimisant son rôle dans le plan de la Rédemption]. «*Le Concile Vatican II a évité d'utiliser le titre de Co-rédemptrice pour des raisons dogmatiques [?], pastorales et œcuméniques.*» [Voilà la vérité : ils affirment ouvertement que l'œcuménisme est une nouvelle doctrine. Jean-Paul II l'avait déjà déclaré officiellement dans l'O.R. du 04.06.1997: «*Les titres de Corédemptrice, Médiatrice et Avocate, sont ambigus et constituent un obstacle à l'œcuménisme*»].

[Ce texte **anti-marial** (“*Mater populi fidelis*”) sera étudié dans les séminaires et prêché dans les sanctuaires : c'est la “*madone œcuménique*” de la nouvelle religion mondiale. Voyez combien d'expressions équivoques, d'erreurs et d'hérésies ils emploient pour arriver à leur fin. Au n° 9 il est dit :

N° 9. «*Exempte de péché tout au long de sa vie.*» (?) [Ils ont du mal à dire : depuis sa conception !]

N° 14 «*Rachetée par le Christ et transformée par l'Esprit.*» [“Transformée” ou créée Immaculée ? La “transformation” présuppose un état antérieur.]

N° 15. «*Le fruit d'une initiative du Père, qui a vu la petitesse de sa Servante*» (cf. Lc 1, 48). [L'humilité non la «petitesse»; voilà un autre exemple où l'on déforme les paroles de l'Évangile pour minimiser le mérite décisif inhérent à son élection]. ...«l'effet de la grâce de l'Esprit-Saint (cf. Lc 1, 28-30), qui a disposé le cœur de la jeune femme de Nazareth» [“A disposé” : encore la thèse protestante selon laquelle elle n'a aucun mérite personnel : Dieu fait tout]. «Sa maternité n'est pas simplement biologique...» [Sa maternité doit être avant tout “biologique” : «Le Verbe s'est fait chair» ... «Scandale pour les Juifs... risée pour les païens» (I Cor. 1,23), Mais amour des chrétiens depuis 2000 ans. C'est seulement ainsi qu'elle est véritablement la Theotokos, la Mère de Dieu, sinon, la réalité biologique, historique et objective est minimisée].

N° 18. «*La valeur salvifique de nos souffrances offertes avec celles du Christ à qui Marie est unie surtout sur la Croix.*» [Ils mettent sur le même plan qualitatif la “valeur salvifique” de la Mère de Dieu et celle des fidèles].

N° 19. «*Le Card. Ratzinger... La formule “Co-rédemptrice” est trop éloignée du langage de l'Écriture et de la patristique et provoque ainsi des malentendus.*» [Mais même les dogmes de l'Immaculée Conception et de l'Assomption ne figurent pas dans l'Écriture. C'est toujours la thèse protestante “Sola Scriptura”, tandis que la Révélation se fonde à la fois sur l'Écriture et sur la Tradition orale. (Conc. de Trente, Denz. 995)].

21. *Le Pape François a clairement exprimé sa position au moins trois fois contre l'utilisation du titre de Co-rédemptrice, alléguant que Marie “n'a jamais voulu prendre pour elle quelque chose de son Fils. Elle ne s'est jamais présentée comme co-rédemptrice. Non, mais dis-ciple”.*»

N° 37, b. «*La coopération maternelle de Marie ... et l'unique médiation du Christ.*» [Voici une autre thèse protestante enseignée par Benoît XVI (O.R. 09.09.2012) qui nie la médiation de Marie]. «*Marie... sa coopération au plan divin du salut et à la médiation unique du Christ... Elle repose donc sur sa médiation, elle en dépend absolument et tire d'elle toute son efficacité.*»

[Ils nient l'“efficacité” des mérites de la Vierge, tandis que le pape Léon XIII (08.09.1892) citant Saint Thomas (*Opusculum “Ave Maria”*) enseignait que «*Seules deux personnes ont acquis suffisamment de mérites pour sauver tous les hommes : Notre Seigneur Jésus-Christ et la Vierge Marie*» (*Enseignements Pontificaux*, n°126)]. «*C'est pourquoi il faut éviter les titres et les expressions qui se réfèrent à Marie et qui la présentent comme une sorte de “paratonnerre” devant la justice du Seigneur, comme si Marie était une alternative nécessaire à l'insuffisante miséricorde de Dieu.*» [Là encore, ils exagèrent pour pouvoir nier les mérites de Marie, comme si le magistère traditionnel enseignait que la miséricorde de Dieu ne suffit pas].

N° 37. c. «*L'Église... dans sa dimension sacramentelle”...Marie et tous les croyants, deviennent de diverses manières des canaux d'eau vive. Le Christ déploie, de cette manière, sa gloire dans notre petitesse.*».[La différence avec les “croyants” se limite-t-elle aux 'modalités' ?]

N° 38. «*Marie... qui a reçu dans son sein la force de l'Esprit Saint*» [“La force ?” ou l'action physique de la fécondation divine ?]

N° 39. «*Il y a des anges qui aident Jésus dans le désert des tentations.*» [“ils aident” Dieu ou l'assistent ?]

N° 45. «*Nous ne pouvons pas penser que ce mystère puisse être conditionné par un “passage” par les mains de Marie*»

[Ils en font une caricature pour saper les fondements de la Médiation de Marie. C'est la libre volonté de Dieu, “inconditionnelle” que la grâce “passe par les mains de Marie” et “par” la libre médiation de Marie. Les papes avant Vatican II ont enseigné qu'elle est la Mère et Médiatrice de la Grâce : voir les Litanies : «*Mater divinæ gratiæ.*» La liturgie est Magistère !]

N° 47. «*Notre salut est l'œuvre de la seule grâce salvatrice du Christ, et non de quelqu'un d'autre... Aucun autre être humain ne peut mériter au sens strict (de condigno) les mérites de Jésus-Christ.*» [Pourquoi n'ajoutent-ils pas qu'Elle a mérité non pas “de condigno” mais “de congruo” ? Le texte italien dit «*seulement les mérites de Jesus Christ, qui s'est livré jusqu'à la fin, nous sont appliqués dans notre justification.*» Et les mérites de la Sainte Vierge ? Pourquoi nient-ils méthodiquement les mérites de la Sainte Vierge pour notre “justification” ?]

N° 55. «*Pour cette raison, nous devons éviter toute description... d'une sorte d'effusion de la grâce par étapes, comme si la grâce de Dieu descendait par différents intermédiaires – comme Marie – ... Ce n'est pas un honneur pour Marie de lui attribuer une quelconque médiation dans l'accomplissement de cette œuvre exclusivement divine.*» [Au contraire, il déshonore et blasphème la Mère de Dieu, Marie, celui qui nie que Dieu, en réalité, donne sa grâce “exclusivement” par Marie, comme les papes précédents l'ont enseigné].

N° 57. «*Le caractère fondamentalement déterminant de la coopération des croyants - principalement de Marie...*», [On continue de mettre les croyants et Marie au même niveau et elle ne serait que “principalement coopératrice”, alors que les papes précédents disent : «*Co-Rédemptrice*»].

N° 65, b. «*C'est pourquoi il n'est pas licite de présenter l'action de Marie comme s'Il en avait besoin pour opérer le salut.*» [Dieu n'en a pas besoin, mais c'est la volonté de Dieu de ne pas accorder la grâce sans la médiation de Marie. Comme l'enseignaient les papes avant Vatican II, Dieu veut la médiation universelle de Marie. Dieu la veut !]

N° 65, c. «*Nulle dérogation, nulle addition n'en résulte quant à la dignité et à l'efficacité de l'unique*

Médiateur, le Christ.» [Il faut plutôt dire «Nulle dérogation» en ce qui concerne Marie, conformément à la volonté du Christ-Dieu selon laquelle toutes ces grâces sont distribuées par la médiation de Marie].

«...Dieu est le seul Sauveur, qui applique exclusivement les mérites de Jésus-Christ, les seuls nécessaires et absolument suffisants pour notre justification.» [Léon XIII nous dit : «Dieu Désirant la rédemption... il demanda le consentement libre de Marie» et Saint Thomas : «pour l'Annonciation on attendait le consentement de Marie.» (E.P. n° 113).]

N° 66. «Tout ce qui précède n'offense ni n'humilie Marie.» [Oui ! «Tout ce qui précède offense et humilie Marie » et ils le savent; ils tentent de le nier, car comme les protestants ils nient son libre arbitre, son consentement libre et, par conséquent, ses mérites. Lucifer, lui aussi, a usé de son libre arbitre et a librement choisi de rejeter Dieu voulant s'élever au même niveau que Dieu.]

N° 67. «Elle, comme nous tous, n'a mérité sa justification par aucune de ses actions antérieures, ni par aucune action ultérieure.» [Dieu a prévu avec quelle liberté elle l'aimerait : Léon XIII, 08.09.1901 : «Ses autres mérites extraordinaires... ont participé à la rédemption» (E.P. n° 214)].

N° 78. «C'est elle qui, comme toute mère, a porté son enfant dans son sein, l'a allaité, l'a élevé avec tendresse avec l'aide de saint Joseph, et elle n'a pas été exempte des chocs et des doutes de la maternité» (cf. Lc 2, 48-50).

[Quels “doutes” ? Vous, hérétiques modernistes, qui avez inventé, dans la nouvelle version de la Bible de la Conférence épiscopale italienne, des erreurs fatales telles que la phrase douteuse attribuée à la Vierge lors de l'Annonciation: «Comment est-ce possible? Je ne connais pas d'homme», qui insinue l'incrédulité, alors que la phrase est interrogative sur la modalité et la manière dont cela doit se produire : «Comment cela se fera-t-il puisque je ne connais pas d'homme ?» enseignée par l'interprétation des papes avant Vatican II. Cfr. texte de don Giorgio Maffei].

Léon XIV, sous couvert de synodalité, cherchera à se noyer dans l'anonymat et à minimiser sa responsabilité de pape, propageant les erreurs au sein de la structure synodale, comme dans les systèmes démocratiques.

Voici la position de l'Église sur les mérites de la Vierge Marie

Le bienheureux Pie IX, le 08.12.1854, avertit que les papes ont toujours approfondi les fondements de la doctrine sur la Vierge : «Et en effet, l'Église par la très grave autorité de son sentiment, par son enseignement, par son zèle, sa science et son admirable sagesse» (E.P. n° 45).

Léon XIII, 08.09.1892 cite saint Thomas (Opusc. “Ave Maria”) qui enseigne que : «Seules deux personnes ont acquis suffisamment de mérites pour sauver tous les hommes : Notre Seigneur Jésus-Christ et la Vierge Marie» (E.P. n° 126).

Léon XIII, 08.09.1894 : «Marie... dans l'office de Médiatrice... auprès de Dieu... par ses mérites» (E.P. n° 149).

St Pie X, 02.02.1904 : «Elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la rédemption, elle nous mérite de congruo [par son intercession et ses mérites, saint Alphonse, “Les Gloires de Marie”, partie II, discours 2] ce que le Christ méritait pour nous «in condigno» [en justice]... et elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces... dispensatrice, comme de droit maternel, des trésors qu'il méritait... Malheureux celui qui néglige Marie sous prétexte de rendre honneur à Jésus-Christ» (E.P. n° 234-35).

La Corédemptrice

Pie XI, 18.05.1928 : «Mère de Dieu... Réparatrice... avocate... dispensatrice et médiatrice de ces grâces» (E.P. n° 287).

Pie XI, 30.11.1933 : «Nous l'invoquons sous le titre de co-rédemptrice» (E.P. n° 326). (28.04.1935) : «C'est pour cela que nous l'invoquons sous le titre de co-rédemptrice et associée de ses douleurs» (E.P. n° 334).

Bienheureux Pie IX, 08.12.1854 : «L'Église... empruntant les termes mêmes dans lesquels les divines Écritures parlent de la Sagesse... les appliquent... à la Vierge Marie... dans un seul et même décret, avec l'Incarnation de la Sagesse divine...» (E.P. n° 34). «Les pontifes romains... ont proscrit... l'opinion de ceux qui croyaient, et qui affirmaient, que ce n'était pas la Conception, mais la Sanctification... [«transformée»] qui imaginaient une distinction entre le premier et le second instant de la Conception...» (E.P. n° 38). Dieu «destina... à son Fils unique, la Mère... il l'aima... Il mit en elle... toutes ses plus grandes complaisances...» (E.P. n° 46, 52). «Nous déclarons... que la bienheureuse Vierge Marie dès le premier instant de sa conception, a été... préservée et exemptée de toute tache du péché originel» (E.P. n° 62).

Léon XIII, 12.09.1891 : «C'est pourquoi, toute grâce que le Seigneur nous accorde ne nous est communiquée que par Marie, c'est ainsi que Dieu le veut... Nul ne peut aller à Jésus sans passer par la Mère... Par la volonté de Dieu, rien de cet immense trésor de grâces accumulé par Notre Seigneur ne nous est accordé que par Marie. Elle est la Médiatrice universelle. Ceux qui... osent taxer les bons d'outrance et d'exagération dans le culte qu'ils ont pour Marie... blessent grandement la piété filiale.» (E.P. n° 113-115).

Léon XIII, 20.09.1896 : «Mais si, comme l'enseigne le Docteur angélique, “rien n'empêche que quelques autres soient appelés en un sens médiateur entre Dieu et les hommes... le même titre de gloire convient plus amplement à la Sainte Vierge, car il est impossible de concevoir quelqu'un qui, pour réconcilier les hommes avec Dieu... (puisse) agir aussi efficacement que Marie... elle est sa vraie Mère, et pour ce motif, digne et très agréable Médiatrice auprès du Médiateur» (E.P. n° 194).

Léon XIII, 08.09.1892 : «*La rédemption du genre humain que Dieu a commencée par elle*» (E.P. n°127).

Léon XIII, 08.09 1894 : «*Elle... mourant en son cœur avec lui, [non en parallèle] transpercée d'un glaive de douleur*» (E.P. n° 334).

Léon XIII, 05.09.1895 : «*Médiatrice, Réparatrice du monde entier, Dispensatrice des dons de Dieu. En raison de sa foi, elle a été saluée comme Bienheureuse... [pour avoir cru en sa maternité divine]. Personne n'est sauvé que par vous, ô Mère de Dieu; personne n'obtient un don de la Miséricorde que par vous*» (E.P. n° 170-171).

Léon XIII, 08.09.1901 : «*L'éminente dignité de Marie... ses mérites extraordinaires... Elle a participé avec son Fils Jésus à la rédemption du genre humain*» (E.P. n° 214).

Bienheureux Pie IX, 26.08.1852, dans son encyclique "Inter omnia" dit, lorsqu'il parle de la Maison de Lorette : «*Fécondée par le Saint-Esprit*».

Bienheureux Pie IX, 02.02.1849 : «*Par sa... toute puissante intercession... détourne les fléaux du courroux divin... [foudre, tempêtes...] (E.P. n° 22). Puisque c'est en elle que Dieu a placé "la plénitude de tout bien", de telle sorte que s'il y a en nous quelque espérance, s'il y a quelque faveur; s'il y a quelque salut, nous sachions que c'est d'elle que nous le recevons... parce que telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous eussions tout par Marie*» (E.P. n° 23).

St Pie X, 08.09.1903 : «*Vous, ô notre Mère bénie, notre Reine et notre Avocate, vous avez écrasé la tête de l'ennemi*» (E.P. n° 219).

St Pie X, 12.11.1910 : «*C'est par elle que Dieu Tout-Puissant a fait en sorte que nous recevions tout...(pour) ne trouver Jésus qu'avec Marie et par Marie*» (E.P. n° 255-256).

St Pie X, 21.11.1904 : «*Afin de tout restaurer dans le Christ... par la Vierge Marie... "Tous les biens ensemble me sont venu avec elle"* (Sag. 7, 11).» (E.P. n° 252).

St Pie X, 02.02.1904 : «*Elle a vécu avec lui dans une communauté... une familiarité intime... relation étroite... entre la mère et son fils... Cette société de douleurs... [non en parallèle] entre la Mère et le Fils... Elle est la très puissante médiatrice et avocate du monde entier*» (E.P. n° 227-233). «*La source c'est Jésus-Christ... mais Marie... est l'"aqueduc" [le "canal"] ou, si l'on veut, le cou, dont la fonction propre... est de transmettre au corps les influences et l'efficacité de la tête... Refuge très sûr pour tous ceux qui sont en danger*» (E.P. n° 234). «*Bienheureuse vous qui avez cru... [en sa maternité divine]. Jésus est cloué à la croix... Avec une indéfectible constance, Elle reconnaît et adore en Lui la divinité... sans douter un seul instant de sa résurrection*» (E.P. n° 225 et 241).

Pie XII, 16.07.1946 : «*Parce que notre pauvre siècle a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de son humilité*» (E.P. n° 420).

Pie XII, 15.04.1942 : «*Son Fils unique acceptera toujours d'exaucer... les prières de la Vierge*» (E.P. n° 370).

Pie XII, *Ad cæli Reginam*, 11.10.1954 : «*Pour être associée à lui dans la rédemption du genre humain... (E.P. n° 705). Léon XIII... déclara que la bienheureuse Vierge Marie dispose d'un pouvoir "presque sans limite..." et saint Pie X ajoute que Marie remplit cet office "pour ainsi dire par droit maternel"*» (E.P. n° 709-711).

Pie XII, 19.06.1943 : «*Elle qui, au nom de toute la nature humaine, a donné son consentement pour que le mariage ait lieu entre le Fils de Dieu et la nature humaine*» (E.P. n° 381).

Pie XII, 20.11.1947 : «*C'est vers elle que nous nous tournons dans cette vallée de larmes*».

Pie XII, contre ceux qui nient les dogmes et les privilèges de la Sainte Vierge, 01.11.1950 : «*Par conséquent, on ne doit pas supporter d'entendre ceux qui nient que le corps de Marie a été élevé dans le ciel mais on doit les décrier... comme des gens imbus d'un esprit hérétique... (E.P. n° 516). Elle lui est étroitement unie dans cette lutte contre l'ennemi infernal... le combat commun de la bienheureuse Vierge et de son Fils... un seul et même décret de prédestination*» (E.P. n° 518-520).

Pie XII, 13.05.1946 : «*Le Seigneur a béni celle qu'il a établi Mère de miséricorde, notre Reine et Avocate très aimante, Médiatrice de ses grâces*» (E.P. n° 407). «*Le Fils de Dieu a réfléchi sur sa Mère... l'empire de sa royauté... avec un pouvoir pour ainsi dire infini, dans la distribution des grâces qui découlent de la Rédemption*» (E.P. n° 413). «*Elle était réellement digne de recevoir honneur, gloire et empire... incomparablement plus que les plus grands saints et les anges, isolément ou réunis; parce qu'elle était mystérieusement apparentée, dans l'ordre de l'union hypostatique, à toute la Très Sainte Trinité... avec un pouvoir pour ainsi dire infini, dans la distribution des grâces qui découlent de la Rédemption... son royaume est vaste comme celui de son Fils*» (E.P. n° 413).

Pie XII, 08.12.1955 : «*Mère de Dieu et Reine... elle est dispensatrice et arbitre...*»

Pie XII, 17.09.1958 : «*Nous voulons proclamer bien haut... que la restauration du règne du Christ par Marie ne pourra manquer de se réaliser... les puissances de l'enfer s'efforcent... de ravager l'héritage de Marie... par sa puissante intercession... se réalise enfin le Règne du Christ*» (E.P. n° 847-50).

Pie XII, 12.10 1945 : «*La très Sainte Vierge fut l'instrument providentiel choisi par les desseins du Père céleste pour... répandre partout sa doctrine... Par elle les Apôtres ont prêché le salut aux nations*» (E.P. n° 400).

Benoît XIV, 27.09.1748 : «*Elle est le fleuve céleste par qui les eaux de toutes les grâces et de tous les dons sont portés aux cœurs des misérables mortels*» (E.P. n° 4).

Pie XI, contre l'œcuménisme, 06.01.1928 : «*Le Siècle Apostolique ne peut sous aucun prétexte participer à leurs congrès... ce faisant, ils attribueraient de l'autorité à une religion fausse... Ces pan-chrétiens, par ailleurs, qui cherchent à fédérer les églises... à développer la cha-*

rité [naturelle]... au détriment de la foi... c'est ce que Nous appelons le modernisme... or c'est à ce Siècle... à l'Église catholique que les enfants séparés doivent retourner.»

Pie XI, 15.08.1933 : «Dieu seul donne la grâce... Mais... elle est ensuite donnée par Marie» (E.P. n° 151).

Pie XI, 29.09.1937 : «Tout ce qui nous est accordé nous vient du Dieu tout-puissant, par les mains de la Mère de Dieu» (E.P. n° 343).

Pie XI, 11.12.1925 : «La victoire constante qu'elle a remportée en repoussant la peste de l'hérésie et de l'erreur» (E.P. n° 284).

Pie VII, 19.02.1805 : «Par elle Dieu descendit sur la terre, c'est aussi par elle que les hommes montent au ciel. Car la prière... de Marie repose en plus sur un droit maternel... s'approchant du trône de son divin Fils, comme avocate... mais comme mère elle commande» (E.P. n° 13).

Benoît XV, 24.12.1915 : «Divine Médiatrice... Médiatrice entre l'homme rebelle et Dieu. Mère Divine... la foi et l'histoire nous indiquent... la Médiatrice de toute grâce» (E.P. n° 261-62).

Benoît XV, 29.06.1921 : «Son divin Fils... toutes les grâces accordées par Lui aux hommes sont toujours données par l'intermédiaire et au gré de la Sainte Vierge» (E.P. n° 275).

Benoît XV, 22.03.1918 : «Marie... on peut justement dire qu'elle a, avec le Christ, racheté le genre humain» (E.P. n° 267).

Clément XIII, 17.01.1761 : «Marie... la gloire de cette créature... impératrice de toutes les nations» (E.P. n° 9).

Le concile d'Éphèse : «En réalité, ce n'est pas l'homme normal qui est né en premier, et le Verbe serait ensuite descendu sur lui» (Denz-S. 251).

Conc. d'Éphèse, can.1 : «Si quelqu'un ne confesse pas que... la Sainte Vierge est la Mère de Dieu parce qu'elle a porté charnellement le Verbe de Dieu fait chair, qu'il soit anathème.»

Le XIe concile de Tolède déclare : «Fécondées par le Saint-Esprit» (Denz-S. 533).

Concile Vatican I sur le Magistère des papes : Chapitre 4. Le Magistère infallible du Pontife romain : «En effet, le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils manifestent, par sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son aide, ils puissent garder avec sainteté et exposer fidèlement la Révélation transmise aux Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi.»

Le concile de Trente, section VI, chapitre 16, condamne par 33 excommunications quiconque croit que le salut peut être atteint sans la grâce et quiconque croit que l'homme ne peut mériter par son libre arbitre : «Canon 4. Si quelqu'un enseigne que le libre arbitre de l'homme, mû et éveillé par Dieu, ne coopère en rien en consentant à ce que Dieu l'éveille et l'appelle... ne peut résister, mais qui, tel un être inanimé, ne fait absolument rien et se comporte de manière purement passive, qu'il soit anathème.»

La Vierge **a donc le mérite** d'avoir coopéré en consentant librement et activement à la grâce de Dieu.

Nous constatons que les (sept) papes œcuméniques de Vatican II, afin de créer la «Grande Église» avec les orthodoxes et les anglicans, changent la foi catholique, et donc le Magistère des papes antérieurs à Vatican II concernant la Vierge Marie. **Le remède consiste à étudier en profondeur le Magistère traditionnel.**

«Notre heure c'est l'heure du pouvoir des ténèbres»

Première partie

À l'époque de Jésus. L'Évangile selon St Luc

Dans l'Évangile selon saint Luc, nous lisons que Jésus dit : «C'est notre heure et l'heure du pouvoir des ténèbres» (XXII, 53). Ce même saint Luc, au verset précédent, précise que Jésus venait d'être capturé par «les princes des prêtres (1), les chefs des gardes du Temple (2) et les anciens (3)» (Lc, XXII, 52) pour être conduit devant le «grand prêtre (4) et le Sanhédrin (5).» (Lc, XXII, 54-71).

De plus, Jésus, par le biais de la conjonction «et», relie «l'heure VOTRE» à «l'heure du pouvoir des ténèbres» (Lc., XXII, 53), c'est-à-dire l'heure de Satan.

Or, à la lumière de ce qu'écrit le même évangéliste saint Luc au verset 52, l'heure de Satan est clairement celle de ceux qui sont allés arrêter Jésus, à savoir : «Les princes des prêtres, les capitaines des gardes du Temple

et les Anciens» (Lc, XXII, 52), qui doivent conduire Jésus, après l'avoir arrêté, devant le «Grand Prêtre et le Sanhédrin» (Lc, XXII, 52-54). En bref, c'est la «Coupole» de l'establishment judéo-talmudique – celle que saint Jean dans l'Apocalypse (II, 9; III, 9) appelle la «Synagogue de Satan», c'est-à-dire la «contre-Église» (6) – qui s'est mobilisée comme une «pieuvre» contre Jésus à Gethsémani le Jeudi Saint, il y a 2000 ans, et elle agit, encore aujourd'hui, contre l'Église du Christ et les chrétiens...

L'Évangile selon saint Jean

L'Évangile selon saint Jean révèle que Jésus, le Jeudi Saint, au Cénacle après la Cène (XIII, 1-38; XIV, 1-31); avant même d'arriver à Gethsémani – où il parlera de «VOTRE heure ET du pouvoir DES TÉNÈBRES» (Lc, XXII, 53) – prononce la phrase suivante : «Je ne parlerai plus très longtemps avec vous : **car vient le Prince de ce**

monde, qui ne peut toutefois rien contre Moi» (Jn, XIV, 30) et c'est précisément cette phrase qui nous aide à mieux comprendre la signification de l'expression «*l'heure VÔTRE*» de l'Évangile selon Luc (XIV, XXII, 53).

«L'heure» – expliquent les Pères, suivis par les exégètes – est un «*court laps de temps*», que Dieu accorde aux Juifs pour persécuter, torturer et crucifier Jésus (du soir du Jeudi Saint à l'aube du dimanche de la Résurrection), donc «*l'heure*» n'est pas seulement «*VÔTRE*», c'est-à-dire du judaïsme talmudique, mais aussi «*du pouvoir des ténèbres*», c'est-à-dire de Satan, dont les Juifs incrédules sont les ministres ou les serviteurs et les instruments privilégiés, dont il se sert principalement pour ses sombres intrigues; tandis que l'instrument secondaire – comme l'explique Léon XIII dans l'encyclique *Humanum genus* de 1888 – est la franc-maçonnerie (7).

On comprend donc pourquoi Jésus a également dit aux Juifs : «*Vous avez pour père le diable*» (Jn, VIII, 42). En effet, lorsque les chefs des Juifs s'approchent – en personne – de Jésus, que dit le Christ aux apôtres ? «*Voici, le Prince de ce monde vient*», mais il ne vient pas à Gethsémani en personne, comme il l'a fait lorsque Jésus, avant de commencer son ministère public, s'est retiré dans le désert pour jeûner (Mt, IV, 2 et suivants), mais il arrive par l'entromise de personnes, c'est-à-dire par l'intermédiaire de ses serviteurs privilégiés : les chefs des Juifs (prêtres, gardes, anciens) pour le conduire devant le Sanhédrin réuni sous la direction suprême de Caïphe, aidé par Anne, son beau-père ou «*grand prêtre émérite*».

Le père Sales commente l'Évangile de saint Jean

Le Père Marco Sales écrit : «*L'heure de la séparation de Jésus et des Apôtres est désormais proche. Il est sur le point d'être arrêté puis crucifié. Voici que le Prince de ce monde, c'est-à-dire Satan* (Jn, XII, 31), *qui a incité Judas à le trahir et a poussé les scribes et les pharisiens à comploter sa mort, arrive* (soit en personne comme dans le désert pendant son jeûne de 40 jours) (Lc, IV, 13), *mais il vient aussi ici par personne interposée, par l'intermédiaire de ses ministres* (Lc, XXII, 52-54), *c'est-à-dire que Satan se présente physiquement et réellement devant Jésus par l'intermédiaire les chefs des prêtres, les capitaines des gardes du Temple et les anciens d'Israël.*» (Commentaire de l'Évangile selon saint Jean, Turin, Berruti, 1911; réimpression, Proceno - Viterbe, Effedieffe, 2015, pp. 97-98, note n° 30).

Le père Sales sur saint Luc

En second lieu, le père Sales commentant Luc (XXII, 52-53) : «*Jésus dit aux chefs des prêtres, aux capitaines de la garde du Temple et aux anciens : "Vous êtes venus contre moi, armés d'épées et de bâtons comme si j'étais un voleur. Alors que chaque jour je vous rencontrais au Temple et vous n'avez jamais levé la main contre moi;*

mais c'est votre heure et l'heure du pouvoir des ténèbres".» Sales écrit avec beaucoup de perspicacité : «*Plusieurs membres du Sanhédrin étaient présents lors de l'arrestation de Jésus, pendant le bref laps de temps (8) au cours duquel Dieu leur a permis, ainsi qu'au Prince de ce monde, c'est-à-dire à Satan* (qui se sert d'eux comme ministres de sa fureur), *de faire tout ce qu'ils veulent contre Lui.*» (Commentaire de l'Évangile selon saint Luc, Turin, Berruti, 1911 ; réimpression, Proceno - Viterbe, Effedieffe, 2015, p. 125, notes 52 et 53).

Saint Thomas d'Aquin commente l'Évangile de saint Jean

L'Aquinat, dans son Commentaire sur l'Évangile selon saint Jean, écrit : «*Ce Prince, le diable, vient à la rencontre de Jésus pour le persécuter. En effet, il est entré dans le cœur de Judas pour l'inciter à trahir Jésus; il est entré dans le cœur des Juifs pour les inciter à tuer Jésus; mais, dit Jésus : "il n'a aucun pouvoir sur moi"*». Il n'a de pouvoir réel sur nous que par le péché, car «*quiconque commet le péché est esclave du péché* (Jn, VIII, 34), *or en Jésus-Christ il n'y avait aucun péché*» (St Thomas d'Aquin, *Commentaire sur l'Évangile de saint Jean*, Rome, Città Nuova, 1992, vol. III, p. 148).

Saint Cyrille d'Alexandrie commente saint Luc

Saint Cyrille d'Alexandrie, dans son Commentaire sur l'Évangile selon saint Luc, écrit que «*VOTRE heure*» est «*le bref laps de temps que Dieu accorde, par amour, à la haine de ceux qui étaient venus saisir Jésus : les chefs des prêtres, les gardes du Temple et les anciens, afin que l'œuvre de la Rédemption s'accomplisse*» (Commentaire sur saint Luc, Homélie 148).

Le Commentaire de saint Cyrille d'Alexandrie sur Luc est très beau et pertinent. Il nous enseigne, dans son Homélie 148, que «*ceux qui sont venus arrêter Jésus sont de simples émissaires et ministres de Satan et que "votre heure", lorsque Jésus à Gethsémani est entre les mains des chefs des Juifs, des sbires du Temple et des Sages de Sion c'est "l'heure de Satan et de ses principaux ministres, les Juifs", c'est-à-dire "l'heure de l'Empire des ténèbres", qui, par permission divine, peut déverser toute sa haine et sa fureur contre Jésus*» (Saint Cyrille d'Alexandrie, op. cit., Homélie 148). Saint Cyrille ajoute que «*Satan n'a "qu'une heure" contre Jésus, c'est-à-dire "peu de temps", qui va de Sa mort sur la Croix (jeudi soir/vendredi saint à 15 h) jusqu'à Sa Résurrection* (l'aube du dimanche de Pâques). *De plus, "cette heure" est aussi le pouvoir donné "pour peu de temps", par la permission divine, aux Ténèbres, c'est-à-dire à Satan, qui est la nuit totale et l'obscurité ténébreuse. En bref, Dieu a voulu accorder à Satan, comme il l'a fait pour Job, et aux Juifs en tant que principaux ministres de Satan, le pouvoir de se soulever et de s'acharner contre le Christ pendant un*

court laps de temps. Cependant les Juifs se sont creusé eux-mêmes la fosse de leur propre destruction, qui aura lieu déjà sur cette terre en l'an 70, lorsque les Romains, en seulement trois jours, creuseront un fossé tout autour de Jérusalem et la raseront ensuite (Flavius Josèphe, La Guerre juive) et enfin après cette vie, quand ils seront jugés pour ce qu'ils ont fait contre les Prophètes, Jésus-Christ et ses apôtres» (saint Cyrille, Homélie 148).

Satan aussi se creuse sa propre tombe, car avec la mort du Christ a finalement lieu la Rédemption de l'humanité.

Deuxième partie À notre époque

L'Église est le Christ qui se poursuit dans l'histoire. Or, comme nous l'enseigne la Sainte Écriture, «*nihil sub sole novi*» (Quelet, I, 9); en effet, aujourd'hui comme à l'époque de Jésus, le monde est dominé par la haine et la colère des Juifs («*odium iramque Judaeorum*», Tertullien). 1°) Tant dans le domaine religieux, où le B'nai Brith s'est infiltré chez les hommes de la Hiérarchie ecclésiastique et a renversé la doctrine chrétienne sur le judaïsme post-biblique avec *Nostra aetate* et presque tous les documents post-conciliaires qui ont suivi, de Paul VI jusqu'à Benoît XVI et le pape François; 2°) que dans le domaine géopolitique, où le sionisme, après avoir mis le feu au Moyen-Orient (1948-2003), s'apprête à mettre littéralement le feu au monde entier (2003-2024), avec le risque d'une Troisième Guerre mondiale nucléaire... 3°) Tant dans le domaine financier et gouvernemental, où les Rothschild dirigent depuis le XIXe siècle les banques du monde entier et donc les gouvernements politiques du monde entier; 4°) que dans le domaine éthico/social, où les lois permissives et transgressives, conçues par l'École de Francfort à partir de 1968, atteignent leur apogée (mariages homosexuels, gender, pédophilie, euthanasie, libre circulation de la drogue, transhumanisme, intelligence artificielle, micropuce dans le cerveau humain...), faisant du monde une immense «Sodome et Gomorrhe»... En somme, aujourd'hui comme hier, les «*synagogues des Juifs sont source de persécutions*» (Tertullien).

Face à un mal si profond et universellement répandu, seul Dieu tout-puissant peut apporter un remède. Les capacités humaines sont limitées et insuffisantes, mais ce remède sera douloureux : «*aux grands maux, les grands remèdes extrêmes.*» On ne soigne pas un cancer avec de l'aspirine, mais par une opération chirurgicale. L'Histoire sacrée vient à notre aide... pensons au «*Déluge universel*», survenu aux débuts de l'humanité sous Noé, qui vécut non loin d'Adam et Ève (Genèse VI, 1-9; VIII, 14 et suivants), où seules 8 personnes furent sauvées des eaux. Rappelons-nous la «*Tour de Babel*» (Genèse, XI, 1-9), érigée peu de temps après le Déluge universel, mais détruite par Dieu qui confondit également les langues des hommes, et enfin gardons bien à l'esprit le sort de *Sodome* à l'époque d'Abraham, vers 1900 av. J.-C., totalement réduite en cendres (Genèse, XVIII, 16-29; XIX, 15-29)... «*Seigneur, aie pitié !*»

Troisième partie

La vision terrifiante d'Ézéchiël (VIII, 1 et s.)

La Bible nous dit que :

1°) «Le prophète Ézéchiël (vers 620 av. J.-C.) fut transporté en esprit par le souffle de Dieu dans le Temple de Jérusalem : «*Fils de l'homme, lève les yeux et regarde*», dit le Seigneur à son prophète. Le prophète regarda dans le «*Sancta Sanctorum*», la partie la plus sainte du Temple, et y vit une idole, l'idole de la Jalousie. C'était Baal, la plus infâme de toutes les divinités phéniciennes, ainsi nommée par Dieu lui-même, blessée au cœur. Devant Baal qui était donc prosterné ? Le clergé ! Oui, une partie du clergé, c'est-à-dire plusieurs prêtres devenus apostats ! Le prophète resta stupéfait.

Mais déjà le souffle de Dieu l'entraîne dans une autre partie du Temple : «*Fils de l'homme, ouvre le mur*»; et à travers la brèche le prophète découvre : 2°) une pièce secrète, et sur les murs tout autour des peintures de reptiles et d'animaux devant lesquels soixante-dix hommes, encensoirs à la main, les adoraient. Ces soixante-dix personnes étaient soixante-dix anciens, c'est-à-dire la classe dirigeante du peuple juif. Et la classe dirigeante était devenue apostate.

Le prophète tremblait, mais le souffle de Dieu le transporta encore dans une autre partie du Temple : «*Fils de l'homme, tourne-toi de ce côté et tu verras*». Et le prophète vit : 3°) quelques femmes assises par terre qui pleuraient; mais ce qu'elles pleuraient, c'était le dieu de la volupté qui se disait mort. **C'étaient les vierges qui avaient apostasié.**

Mais le souffle de Dieu transporta pour la quatrième fois le prophète à l'entrée du Temple : «*Fils de l'homme, tu as vu; mais si tu te tournes encore ailleurs tu verras !*» Et le prophète, en regardant, vit : 4°) 25 autres hommes près du vestibule qui tournaient le dos au Temple du Seigneur et adoraient le soleil. Or, **ces vingt-cinq hommes appartenaient au peuple et ainsi lui aussi tournait le dos au temple du Seigneur** (cf. Ézéchiël, VIII, 3 ss.)»

En bref, à l'époque d'Ézéchiël, la plupart du clergé, des notables, des vierges et du peuple des fidèles avait apostasié. Il en va de même aujourd'hui... «*Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum*» (Ps., LIII, 4).

Conclusion

De 1945 à nos jours, le sionisme national et international a conquis, en tant que «*Premier ministre*» du «*roi de ce monde*» (Jn, XII, 21) l'univers tout entier, en se servant comme d'une «*massue*» (Sergio Romano, *Lettre à un ami juif*, Milan, Longanesi, 1997) du... «*super-dogme*» qui ne peut être remis en question et «*en dehors duquel*» il n'y a pas de «*salut temporel et civil*» en étant mis en marge de la société civile et ecclésiale.

Comment concilier ce que nous disent les Écritures, la Tradition et la Scolastique avec ce que balbutie *Nostra*

aetate ? Impossible ! En effet : 1°) *Nostra aetate* enseigne que **a)** «l'Ancienne Alliance n'a jamais été révoquée»; **b)** que le judaïsme d'origine est «encore aujourd'hui très cher à Dieu»; **c)** que le judaïsme talmudique est «le frère aîné du christianisme dans la foi d'Abraham»; **d)** que les Juifs n'ont pas besoin de Jésus (le Rédempteur unique et universel) pour être sauvés.

Par contre, 2°) l'Évangile selon saint Jean (XIV, 30, XVIII, 3) et selon saint Luc (XXII, 52-53) nous disent que : **a)** l'Ancienne Alliance avec Israël a été révoquée, car celui-ci a crucifié le Seigneur; que **b)** le judaïsme post-biblique infidèle au Christ-Dieu ne peut plaire à Dieu, qui «abandonne, s'il est d'abord abandonné» (saint Augustin); que **c)** le judaïsme, en tant que persécuteur du Christ et de son Église, est théologiquement le «pire frère des chrétiens», comme Caïn l'était d'Abel; enfin, que **d)** les Juifs ont eux aussi besoin de la Rédemption du Seigneur Jésus pour être sauvés, Jésus étant le Rédempteur unique et universel (S. Thomas d'Aquin, S. Th., III, qq. 48-49; Concile de Trente, sessions 5 et 6; DB, 787 et suivantes).

En six phrases brèves et précises, saint Paul résume admirablement le tout, révélant, divinement inspiré et assisté : «Les Juifs 1°) ont même mis à mort le Seigneur Jésus et les prophètes [de l'Ancien Testament, ndlr] et 2°) ont également persécuté nous-mêmes [les apôtres du Nouveau Testament, ndlr]; 3°) ils déplaisent à Dieu et 4°) sont les ennemis de tous les hommes, nous empêchant [nous, les apôtres, ndlr] de prêcher aux païens afin qu'ils puissent être sauvés. Ainsi, 5°) ils remplissent la mesure de leurs péchés ! Mais, 6°) désormais, la colère de Dieu s'est abattue sur leur tête à son comble» (I Thess., II, 15).

Ne nous décourageons donc pas, «l'heure» est brève, «60 minutes». Jésus a voulu être tourmenté pendant cette «heure sombre et pénible». Aujourd'hui, c'est à notre tour; mais cela passera vite, tout comme la Passion de Jésus s'est achevée en trois jours pour laisser place à Sa Résurrection et à Sa Glorification éternelle. «Une brève souffrance pour une joie éternelle» (I Pierre, V, 10; Romains, VIII, 18), «la scène de ce monde passe vite» (I Cor., VII, 31). Le Seigneur l'a promis solennellement : «Ipsa conteret caput tuum» (Genèse, III, 15); «Portae inferi non praevalent» (Mt, XVI, 18) et la Vierge Marie en 1917 à Fatima nous a dit : «À la fin, mon Cœur Immaculé triomphera».

Certes nous, chrétiens, sommes un «petit troupeau» (Lc, XII, 13), envoyés dans ce monde comme «des agneaux au milieu des loups» (Mt, X, 16), le temps que nous vivons est «l'heure du... Pouvoir des Ténèbres», mais «nous ne devons pas avoir peur» (Lc, XII, 13), Jésus a vaincu le diable, le monde et le judaïsme en triomphant depuis le bois de la Croix : «Regnavit a Ligno Deus !». «Stat Beata Crux dum volvitur orbis», tandis que le monde passe, la Croix du Christ demeure et Dieu a voulu triompher précisément sur et par le bois de la Croix.

Si Israël est en train de conquérir aussi matériellement, géographiquement et temporellement le monde entier, il semble qu'il triomphe mais, en réalité, il se précipite à toute allure vers son effondrement et son suicide, comme lorsqu'il réussit, par ses querelles, à faire crucifier Jésus (cf. A. Foà, «*Il suicidio d'Israele*», Rome-Bari, Laterza, 2024).

Thomas thomisticus
sì sì no no, Juillet 2025

1) Les «chefs des prêtres» étaient de simples «prêtres» de l'Ancien Testament au Temple de Jérusalem. Ils se distinguaient du «Grand Prêtre», qui était le prêtre par excellence.

2) Les «capitaines de la garde du Temple» de Jérusalem et les «gardes du Temple» étaient chargés d'assurer le «maintien de l'ordre», en veillant à la sécurité publique et à l'ordre public dans le Temple et dans tout Jérusalem.

3) Les «Anciens» représentaient l'aristocratie laïque et étaient les Sages de Sion.

4) Le «Grand Prêtre» se trouvait au sommet de la hiérarchie sacerdotale : il exerçait la direction suprême de l'ensemble du personnel et du culte du Temple de Jérusalem : prêtres, Lévites et gardes du Temple.

5) Le «Sanhédrin» était le Conseil suprême juif chargé de l'administration de la justice et des décisions à caractère politico-religieux. Il comptait 70 membres, en plus et en dessous du Grand Prêtre, qui étaient regroupés en 3 catégories : 1°) le «Grand Prêtre» en fonction, ceux éventuellement destitués et également les membres masculins de leurs familles; 2°) les «Anciens», qui représentaient l'aristocratie laïque; 3°) les «Scribes», qui grâce à leur science juridique et religieuse auraient dû être les guides spirituels du peuple fidèle. Les scribes étaient les érudits, les maîtres et les interprètes de la Loi.

6) La «contre-Église» est une sorte de «contre-Corps mystique» dirigé par Lucifer. L'Apocalypse (II, 9; III, 9) l'appelle «synagogue de Satan» pour nous faire comprendre qu'elle est dirigée par le judaïsme. Monseigneur Pier Carlo Landucci, dans son *Commentaire de l'Apocalypse*, écrit : «Ayant rejeté le Messie, les Juifs incrédules étaient devenus «fils du diable» (Jn, VIII, 44), constituant ainsi la «Synagogue de Satan».» (Apoc., II, 9; III, 9). L'opposition apparaît donc clairement entre la «synagogue» rabbinique/talmudique post-biblique (en tant qu'expression du judaïsme ennemi du Christ) et l'«Église» (en tant qu'expression du christianisme fidèle au Christ).

À la «Synagogue de Satan» s'oppose la «Église» (cf. P. C. LANDUCCI, *Commentaire sur l'Apocalypse*, Milan, Fabbri, 1967, p. 26). La «synagogue de Satan» est, par conséquent, l'anti-Église qui combat – depuis le péché originel – le genre humain et la véritable Église de Dieu (de l'Ancien et du Nouveau Testament) jusqu'à la fin du monde (*Genèse*, III, 15 ; *Apocalypse*, XX-XXII).

7) Voir Léon Meurin, *La Frammassoneria Sinagoga di Satana*, Sienne, Bureau de la bibliothèque du clergé, 1895; réédition Proceno - Viterbe, Effedieffe, 2019.

8) «L'heure» accordée par le Seigneur aux Juifs, incités par Satan, est «un bref moment de colère et de haine» accordé à la «Synagogue de Satan» (Apoc., II, 9; III, 9) pour torturer et tuer Jésus.